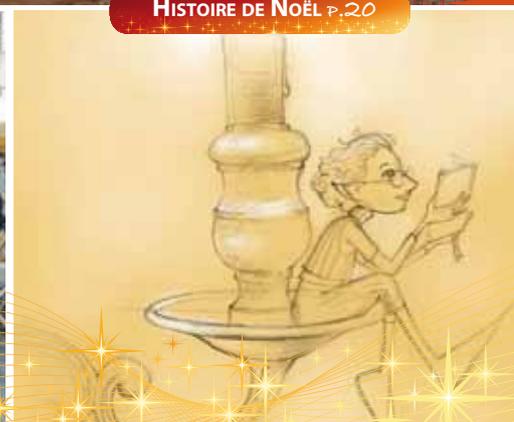
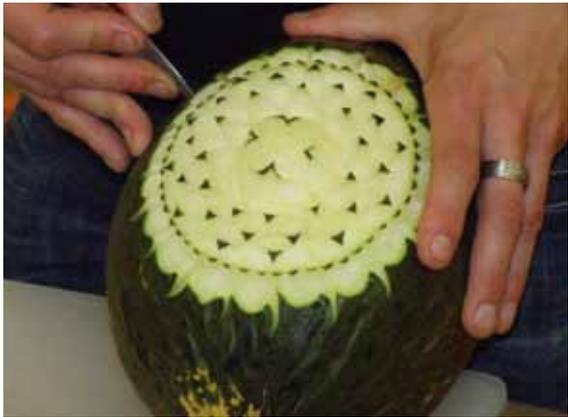


BIEN VIVRE ENSEMBLE p.4

RECENSEMENT p.12

HISTOIRE DE NOËL p.20





► Salon du goût : un week-end gourmand à Mehun

Entre bottes de paille, poules, lapins et charrette, 17 stands accueillent les visiteurs pour leur faire découvrir l'excellence de leurs produits.

Truite fumée, épices, huiles, foie gras, vins... toutes les composantes étaient réunies pour préparer un bon repas.

Au centre, Manuel Ribail (chef du restaurant Le Prieuré à Vignoux) attira les visiteurs grâce aux parfums et à la qualité des mets qu'il a concocté tout le week-end, feuilleté de foie gras au miel...

Un peu plus loin, la Ferme du Travail Coquin de Plou a initié les curieux à la fabrication du pain, pendant que l'Atelier Créa Sculptures réalisait des sculptures étonnantes sur les légumes.

Guillaume Dougy, jeune Mehunois, meilleur apprenti charcutier de France, fit découvrir ses talents et ses recettes inédites pour le plus grand plaisir de tous.



Le Mot du Maire



**Chères Mehunoises,
Chers Mehunois,**

La qualité de vie au sein de notre société et plus particulièrement dans notre cité requière la tranquillité, la quiétude et un climat de sécurité.

Ce sujet est, depuis de nombreux mois, tant dans les discours politiques que dans les médias, devenu très sensible en raison de violences et d'incivilités de tous ordres.

On peut reconnaître que Mehun-sur-Yèvre ne figure pas, loin de là et fort heureusement, parmi les villes les plus touchées par ces phénomènes.

Pourtant, nous n'échappons pas à certains faits inadmissibles qui troublent l'ordre public auquel tout citoyen a le droit de prétendre.

Mais l'insécurité naît de multiples causes.

On peut certes évoquer certaines dégradations, des comportements agressifs commis il est vrai souvent par des mineurs mais également par des personnes adultes et majeures.

Ces actes ont un coût important pour les finances de la ville.

Mais, des vitesses excessives ou des stationnements interdits peuvent avoir des conséquences graves : accident corporel ou impossibilité pour un car de transport scolaire de pouvoir rejoindre l'école où il doit déposer les enfants...

Je pourrais citer bien d'autres exemples de faits graves ou de faits plus anodins qui ont tous pour effet de nuire au bien-être de chacun.

Les élus et en particulier le Maire et les Maires Adjointes ne disposent pas, contrairement à certaines affirmations faciles, de pouvoirs très étendus pour régler ces questions qui sont prioritairement de la compétence de l'Etat.

Pour autant, utilisant toutes les prérogatives qui sont les nôtres, nous avons pris depuis longtemps certaines initiatives face à ces dérives du comportement.

A ma demande, il y a plusieurs années, il a été créé à Mehun-sur-Yèvre un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui se réunit régulièrement. Au-delà des réflexions et des informations

échangées dans le cadre de ce comité, nous avons mis en place des actions très pratiques pour qu'ensemble nous vivions bien.

Certaines sont publiques, d'autres plus confidentielles lorsque la loi l'y oblige.

Il faut savoir par exemple sur ce point que ni le MehunMag ni la presse locale ne peuvent relater le passage de certains mineurs devant les juridictions berruyères où sont prononcées des sanctions prévues par la loi pénale.

Poursuivant notre action, nous avons présenté au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance un plan communal qui utilisera tous les moyens pour préserver durablement la qualité de notre vie sociale.

Ce MehunMag vous présente les grands axes dont vous pourrez constater la mise en œuvre dans les mois et années à venir.

Ainsi, régulièrement vous serez informés de tout ce qui aura été fait en matière de protection, de prévention, d'éducation et de sanction.

Ceux qui sont confrontés à la réalité et qui sont concernés dans leur activité professionnelle, gendarmes, policiers, agents de l'Etat, éducateurs, travailleurs sociaux, associations, saluent les mérites de la vision globale du problème que traduit notre initiative.

Un climat de sécurité pour qu'il existe et perdure doit être issu d'un équilibre.

Il faut de la fermeté, de l'humanité, du dialogue et de l'éducation.

Nous n'éradiquons pas toutes formes d'incivilités et de délinquance mais nous sommes déterminés à ce que Mehun-sur-Yèvre, sur ce point également, soit citée en exemple.

Je profite de ce dernier MehunMag de l'année pour vous souhaiter de très heureuses fêtes de fin d'année auprès de ceux qui vous sont chers.

*Maître François Pillet
Maire, Sénateur du Cher*



MEHUNMAG n°35 DÉCEMBRE 2010

Directrice de la publication

Elisabeth Mathieu

Conception

Christophe Ogoudjian

0248570877

dircom@ville-mehun-sur-yevre.fr

Impression

Pôle Graphic - Bourges

Crédits Photos

Mairie de Mehun-sur-Yèvre ; Fotolia

Dépôt légal à parution

www.ville-mehun-sur-yevre.fr



"Bien vivre ensemble"

Sensibilisation à la civilité et lutte contre les incivilités

■ Si les données fournies par la gendarmerie démontrent une diminution de la délinquance en général : délinquance de la voie publique, atteinte aux biens, infractions économiques et financières, il reste vrai que des actes d'incivilité sont régulièrement commis dans notre cité qui nuisent à la tranquillité publique et génèrent un sentiment d'insécurité.

■ Dès le début de l'année 2010, la Municipalité, consciente que certains comportements ne respectent pas la vie en société et les autres, s'est investie pour trouver des réponses les mieux adaptées à cette situation.

Au travers de ce projet de «sensibilisation à la civilité et lutte contre les actes d'incivilités», la municipalité entend favoriser le « Bien vivre ensemble »

■ Le plan d'action qui est présenté, à la suite, ne peut réussir, que si l'ensemble des habitants s'implique, que si tous se sentent concernés au quotidien : les jeunes comme leurs aînés.

- Ce projet comporte :
- Des mesures de prévention
 - Des mesures de protection
 - Des mesures de fermeté

Il repose sur un maillage local où tous les acteurs concernés travaillent à l'incitation à une attitude citoyenne et responsable de chacun, où la commune plus particulièrement s'implique pour trouver des solutions adéquates afin de réduire les actes d'incivilité auxquels les citoyens peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne.

Il s'agit d'éduquer, de rassurer, de réprimer.

■ **La Municipalité a ainsi décidé de mettre en œuvre différentes actions concrètes de prévention, de sensibilisation à la notion de respect des personnes et des biens.**

Ce programme présenté par le Maire a été validé par le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé à Mehun-sur-Yèvre le 3 octobre 2002.

Y siègent : le Préfet, le Sous-Préfet, le Procureur de la République, les Compagnies de Gendarmerie, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur Départemental de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Directrice de la Prévention et du Développement Social, la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le Principal du collège, les Directrices des écoles primaires de la commune, les Maires des communes du canton, les bailleurs sociaux, des représentants d'associations.

Les thématiques abordées

Plusieurs thématiques sont identifiées :

- 1) La protection des personnes et des biens
- 2) La lutte contre l'insécurité routière
- 3) La sensibilisation à la notion de mieux vivre ensemble
- 4) La sensibilisation aux valeurs citoyennes par l'éducation à la citoyenneté
- 5) La lutte contre les addictions
- 6) L'accompagnement et le soutien à la parentalité

La protection des personnes

Les publics les plus fragilisés de par leur âge ou leur isolement sont aussi les plus vulnérables et peuvent être victimes d'agressions :

vols, intrusions au domicile, démarchages, escroqueries ...

Aussi, il est important de les aider à mieux se protéger. Une information par les services de gendarmerie a donc été organisée par le Centre Communal d'Actions Sociales dans le cadre de ses actions auprès des Séniors.



A partir de situations concrètes, les personnes âgées présentes ont reçu des conseils sur la conduite à tenir en cas d'accueil au domicile d'individus inconnus, ont appris à repérer les situations à risques, ont été informées sur l'opération « tranquillité vacances ».

La préservation des biens

Pour la sécurisation accrue des biens publics un **système de vidéo protection** sera installé.

Plusieurs endroits sensibles permettant la surveillance de certains bâtiments et lieux publics seront équipés de caméras offrant des champs de vision de 360°.

Il s'agit d'assurer la protection des biens publics et d'augmenter le sentiment de sécurité des personnes sur la voie publique.

Les images sont visionnées par des personnes dûment habilitées par le Maire et seulement en cas de faits constatés. Les zones privatives sont floutées.

Le système de vidéo protection est soumis à des dispositions légales et réglementaires qui garantissent la protection des libertés individuelles.

La loi prévoit que le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence d'un système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable de ce système. Une signalisation spécifique sera mise en place.

La sécurisation des biens publics s'effectuera par l'installation de **systèmes anti-effractions** et/ou alarmes à l'entrée des bâtiments, ceci pour prévenir les vols et dégradations.

Avant l'été **des barrières** avaient été installées **aux entrées des jardins du Duc Jean de Berry**, malheureusement immédiatement vandalisées. Récemment, elles ont été réimplantées. Ce système scellé au sol permet de contrôler les accès pour la sécurité des promeneurs. Elles offrent un espace de manœuvre pour les fauteuils roulants mais interdisent le passage d'un



véhicule deux-roues à moteur. Ces barrières sont associées à un « pass vélo » pour favoriser l'accès aux cyclistes.

Pour un meilleur service à la population, les services municipaux s'équiperont d'un outil permettant de recueillir, de centraliser et d'assurer le suivi des demandes des habitants.

Ce nouveau dispositif complète la mise en service depuis deux années d'un numéro unique de signalement des dégradations.



Le bien vivre ensemble

2

A travers la mise en place d'activités ludiques, les règles de respect des biens et des personnes à appliquer dans la vie quotidienne seront rappelées aux plus jeunes.



Des ateliers seront proposés tout au long de l'année dans le cadre des activités du service enfance sur différents thèmes qui auront pour but de les **sensibiliser à la notion « bien vivre en collectivité »**.

Lors du temps de repas à la cantine, les élèves de l'école primaire des Charmilles ont participé à une animation théâtrale qui leur a permis de s'exercer à la politesse. Les enfants du centre

de loisirs ont créé plusieurs parterres fleuris encadrés par les agents du service municipal des espaces verts : « **respecter le travail d'autrui au profit de la collectivité** ».

Des rencontres intergénérationnelles ont déjà eu lieu et sont programmées : « **mieux se connaître pour mieux se respecter** ».



La sécurité routière

3

L'intention réside, à travers la mise en place d'actions : éduquer, rappeler des règles et responsabiliser les usagers de la voie publique afin d'améliorer la circulation tant des véhicules que des piétons.

Les jeunes et leurs aînés seront interpellés sur des thèmes comme : la bonne pratique du vélo et des deux roues motorisés, les conséquences d'un stationnement sur un emplacement interdit, le code de la route ...

L'éducation à la citoyenneté

4

Un partenariat sera proposé aux enseignants des écoles du 1^{er} degré pour sensibiliser les enfants au respect des règles et des lois à travers des actions pédagogiques diverses. Une réunion d'information sera organisée avant la fin de l'année pour la mise en place de projets durant l'année scolaire 2011/2012. Il s'agit **d'aider les élèves à comprendre que le respect des règles facilite la vie en groupe**.

Les jeunes seront invités par les élus à **décou-**

vrir le conseil municipal, sa composition, son rôle, son fonctionnement. Un conseil municipal « à quoi ça sert ? ». Comprendre et expliquer les droits et devoirs du citoyen à travers l'action des services publics. **Les services municipaux ouvriront leurs portes** pour communiquer auprès de la population sur leurs actions, les obligations d'avoir des règles communes et l'importance de respecter ces règles, leur utilité, leur rôle.

Il est apparu important de sensibiliser les jeunes à la prévention des conduites addictives. Fumer, boire, prendre des substances nocives pour la santé ne doit pas être banalisé.

L'objectif est de diffuser des connaissances scientifiques concernant les substances psychoactives, leur consommation et la dépendance qui en résulte.

Déjà, un groupe d'élèves de 3ème du collège en partenariat avec le service municipal de la jeunesse, avec l'ANPAA et la compagnie théâtrale PACE a produit trois courts métrages pour alerter leurs camarades sur les risques et dangers des conduites addictives pour la santé et pour la vie sociale.

Un travail d'information sera mené avec les associations sportives dont les dirigeants ont évoqué le comportement déviant de certains jeunes à l'issue des rencontres sportives. Des réunions thématiques et informatives correspondant aux attentes qui auront été préalablement recensées seront proposées à ces dirigeants et aux animateurs sportifs.



L'accompagnement et le soutien à la parentalité

Dans une société de plus en plus complexe ou la fonction parentale est en pleine évolution, être parent peut s'avérer difficile. Les familles peuvent être isolées face aux questions d'éducation et sont quelques fois démunies.

La ville de Mehun-sur-Yèvre a déjà conduit, en partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil général des actions en faveur du soutien à la parentalité :

- une enquête auprès des foyers allocataires de la CAF du territoire a été réalisée afin d'interroger ces familles sur leurs préoccupations en matières éducatives
- une soirée-débat autour des questions d'éducation et d'autorité parentale.



Une nouvelle action a été proposée le 11 septembre 2010, intitulée « **Tu fais quoi cette année ?** ».

D'autres actions seront organisées pour **que les parents puissent partager leur expérience et échanger avec des professionnels sur l'éducation, le rôle des parents, l'autorité...**

De plus, Il s'agira à travers un **dispositif d'écoute individualisé** mobilisant différents partenaires locaux concernés, de **mettre en place un accompagnement** concerté pour proposer des solutions et des aides adaptées à la situation des familles en difficulté avec son ou ses enfants ou adolescents.

► Aide à la Parentalité " tu fais quoi cette année ?"

Depuis plusieurs années, la ville de Mehun-sur-Yèvre conduit des actions en faveur du soutien à la parentalité. Ces actions s'inscrivent dans un partenariat étroit avec la Communauté de Communes des Terres d'Yèvre, le Conseil Général du Cher et la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Dans ce contexte, plusieurs actions ont déjà été conduites :

- une enquête auprès de familles allocataires CAF du territoire afin d'interroger les familles sur leurs préoccupations en matières éducatives
- une soirée débat autour des questions d'éducation et d'autorité parentale.

Une nouvelle action a été proposée le 11 septembre 2010, intitulée « Tu fais quoi cette année ? ».

A l'heure des jeux vidéos, des réseaux d'échanges sur Internet qui ponctuent la vie des enfants et des adolescents il s'agissait au travers de cette manifestation de souligner l'importance de la pratique



d'activités, qu'elles soient sportives, culturelles ou ludiques, tout en mettant en évidence la richesse des activités proposées sur notre territoire.

La mise en place de l'action reposait sur les objectifs suivants :

- sensibiliser les familles à l'importance de la pratique d'activités « extérieures » au domicile pour leurs enfants et les adolescents,
- sensibiliser les familles à la pratique d'activités qui contribuent à la socialisation,
- sensibiliser les familles et les enfants au danger de la pratique des jeux vidéo et des réseaux d'échanges sur Internet
- présenter la variété des activités culturelles, sportives, ludiques... existantes sur le territoire,
- élargir l'éventail des activités.

Cette manifestation a reposé sur la présentation dynamique par les services municipaux et les associations des différentes disciplines proposées sur la commune et les autres communes membres de la Communauté de Communes.

La mairie de Mehun-sur-Yèvre et la Communauté de Communes des Terres d'Yèvre remercient toutes les associations et partenaires présents : la bibliothèque municipale Alain Fournier de Mehun, le service municipal d'Accueil de loisirs de Mehun, la structure Petite Enfance "A petits pas", l'Accueil de loisirs d'Allouis, la bibliothèque d'Allouis, le Club de Tir d'Allouis, le Groupe historique et Archéologique Mehunois, Elo Dit Poterie, le Club d'Athlétisme de Foëcy, le Sporting Shotokan Mehunois, l'Olympique Mehunois de Handball, l'Olympique Mehunois de Football, Les Archers Mehunois, le Judo Club Mehun, le Club Danse Energie, le Cercle Pongiste Mehunois, le Basket Club Mehunois, le Gardon Mehunois, l'Union Cycliste Mehunoise, la Mehunoise Vigilante, l'Aide aux Leçons de Mehun-sur-Yèvre (ALMY), le Cercle d'Echecs Mehunois, l'Association Sports et Loisirs d'Allouis.

Le « Café des Parents », animé par une psychologue, une puéricultrice du Centre Médico-social (Conseil général) et l'association Micado a permis aux parents de poser leurs questions ou de discuter autour de thématiques telles que " mon enfant ne veut pas manger " , "il joue trop aux jeux vidéos" ... »

La CAF et le Conseil général, présents sur le site, ont informé les familles sur les différentes aides disponibles.





Restauration scolaire

► Un nouveau restaurant scolaire pour les écoles maternelles du Centre et Jean de la Fontaine

Depuis le mois de septembre, les enfants des écoles maternelles du Centre et Jean de la Fontaine déjeunent dans le nouveau réfectoire, aménagé cet été à cet effet à l'école du Château.

Cette nouvelle organisation permet aux élèves du Centre de bénéficier d'une cantine à proximité de leur école et de profiter d'un temps de récréation plus long et ainsi mieux adapté à leur rythme de vie.



*Quotidiennement 40 enfants y prennent leur repas.
Les travaux d'aménagement ont coûté : 11 663 €*

► Des produits bio ou locaux dans les assiettes

Si le cadre et l'organisation du temps de cantine est important pour le bien-être des enfants, le contenu de l'assiette fait également partie des préoccupations de la municipalité. Ainsi, depuis le mois de juin deux options ont été intégrées dans le nouveau marché avec la société Scolarest fournissant les repas :

- le recours à des producteurs régionaux. La mairie a été particulièrement attentive à l'identification de ces producteurs ainsi qu'à la fréquence d'utilisation des produits frais.
- l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la préparation des repas. L'intégration progressive chaque année de produits biologiques dans la composition des repas permettra d'atteindre en 2012 les préconisations des accords du Grenelle de l'Environnement.

L'identification des produits biologiques (logo AB) apparaît sur les menus afin que les familles soient parfaitement informées.

A noter également que le pain est fourni par une boulangerie traditionnelle de Mehun-sur-Yèvre.



Pédibus

Trois Pédibus fonctionnent quotidiennement le midi depuis la rentrée scolaire pour les élèves des écoles maternelles du Centre, Jean de la Fontaine et du groupe scolaire Marcel Pagnol, qui déjeunent à la cantine scolaire.

Ils consistent à convoier les enfants, sur le trajet école/restaurant scolaire, encadrés par des agents municipaux équipés de baudriers de couleur.

Plusieurs bonnes raisons ont conduit la municipalité à mettre en place des Pédibus :



► La santé

Il combat les effets de la sédentarisation (obésité) et contribue au bien-être des enfants. Les élèves empruntant un bus pédestre sont plus calmes et plus détendus, plus attentifs à l'apprentissage en classe. L'exercice physique favorise leur concentration et leur disponibilité intellectuelle.

► La sécurité

- Il contribue à l'éducation routière des enfants, à l'apprentissage de la sécurité routière.

- La marche à pied permet aux élèves de mieux percevoir les dangers de la circulation, d'être plus autonomes dans leurs déplacements et de mieux appréhender la ville.

► La protection de l'environnement

C'est un moyen de déplacement respectueux de l'environnement : pas d'émission de CO²

► La convivialité

Il favorise les échanges entre les enfants qui discutent durant le trajet.

Les Pédibus fonctionnent par tous les temps, il suffit d'habiller les enfants en conséquence.

Les parents d'élèves avaient été conviés à une réunion d'information le 10 mai dernier. Une nouvelle présentation sera organisée au retour des vacances de la Toussaint permettant de répondre aux interrogations de certaines familles.

►► De l'Art dans son assiette

Les enfants du Centre de loisirs ont fabriqué, avec l'aide de Michaël GOURSILAUD « Crea Sculpture », un goûter composé entièrement de fruits et légumes : brochettes, compotes, jus de fruits. Chacun a pris beaucoup de plaisir à sculpter, selon son imagination, ce goûter plein de vitamines.



►► City stade

Après le skatepark installé boulevard de la Liberté, un City stade vient d'être réalisé rue Camille Méraut. Accessible à tous et installé à proximité du centre ville mais suffisamment éloigné des habitations pour ne pas créer de nuisance, cet espace de jeux, d'une surface de trois cent trente-six mètres carrés, permet de pratiquer en toute sécurité différents jeux de ballons, football, handball, basket...

Le City stade est entouré de barrières métalliques colorées, avec portillon sécurisé adapté aux normes handicapés.

Il pourra également être utilisé par le service enfance et le service jeunesse de la ville dans le cadre de leurs animations.

Le prix de cet équipement, inauguré le 23 septembre par M. le maire et les élus municipaux en présence de jeunes venus faire une démonstration, s'élève à 68 288 €



►► Forum de la formation professionnelle des métiers d'art et du patrimoine

Le 16 novembre 2010 de 9 heures à 17 heures au centre socioculturel André Maraux, l'association Génération Patrimoine et la Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Florent-Sur-Cher ont organisé en partenariat avec la ville, un forum de la formation professionnelle des métiers d'art et du patrimoine.

Ouvert à tous, ce forum avait pour vocation :

- De promouvoir les métiers d'art et du patrimoine de demain auprès des jeunes
- De promouvoir la formation professionnelle des métiers d'art et du patrimoine dans la Région Centre
- De faire naître de l'intérêt pour les métiers d'art et du patrimoine
- D'informer et d'orienter



Plusieurs lycées professionnels et CFA de la Région, le GRETA de Vierzon et le CFPPA de Bourges étaient présents. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, l'antenne de Mehun-sur-Yèvre de la Mission Locale ainsi que le Centre d'Information et d'Orientation ont participé également à cette manifestation et ont répondu à toutes les questions du public concernant le cursus, l'orientation ou la réorientation, les droits ... etc.

Tout au long de la journée, les jeunes sont allés à la rencontre des professionnels. Des démonstrations étaient proposées sur les différents stands ainsi que des projections de film.

Cette initiative était financée par la fondation Dexia France dans le cadre de son appel à projets « Solidarité et Culture dans vos communes ».



►► Menu des cantines et programme du centre de loisirs : ayez le réflexe Internet

La mairie informe les familles intéressées que dorénavant les informations concernant les activités du service enfance : menus des cantines scolaires et programme d'activités de l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires sont consultables et téléchargeables sur le site de la ville :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr.

Le programme des activités sera également à disposition des familles dans différents services municipaux : sur les lieux d'accueil périscolaire, au secrétariat du service enfance, à la mairie, à la bibliothèque municipale



►► ZOOM SUR L'ACTIVITÉ PÊCHE

Tous les mercredis du mois de juillet à mi-août, l'association «Le Gardon Mehunois» a donné rendez-vous, aux enfants du centre de loisirs, pour des ateliers pêche sur les bords du canal.

Près de deux cents enfants se sont ainsi initiés à ce sport et tous sont repartis avec leur carte de pêche offerte par l'association.

En parallèle et afin de s'exercer au maniement d'une canne à pêche, les membres de l'association ont organisé des jeux d'adresse pour envoyer l'hameçon près des appâts.

Ces sorties au bord du canal étaient également l'occasion pour les enfants de découvrir le milieu aquatique, encadrés par des experts.

Dans la lignée de ces activités, le Gardon Mehunois a organisé un grand concours de pêche où 42 compétiteurs de six à quatorze ans ont rivalisé d'adresse et de patience. Jade MEUNIER a terminé première des 6/8ans, Thomas LABENNE premier des 8/10 ans et Océane DUARTE première des 10/14 ans.



►► La Toussaint au Centre de loisirs

On note avec satisfaction une bonne fréquentation des activités proposées aux vacances de la Toussaint par le Centre de loisirs.

70 enfants ont participé, chaque jour en moyenne, aux activités culturelles, sportives, manuelles mis en place par l'équipe d'animation...

Les plus jeunes se sont initiés à la poterie en confectionnant de jolis modelages d'automne et à l'occasion de la fête d'Halloween des masques, des déguisements...

Les plus âgés ont participé à un grand jeu "opération camouflage" et ont vibré aux rythmes des djembés africains.



Cette année une initiation aux échasses urbaines était proposée.

A noter :

- le 15 décembre, le centre de loisirs se rendra au centre socioculturel André Malraux pour le spectacle de Noël organisé par la bibliothèque Alain Fournier..
- le centre de loisirs sera fermé du 23 décembre 12h au lundi 3 janvier à 8h30.
- les activités reprendront le mercredi 5 janvier.



LES AGENTS RECENSEURS ET LEURS SECTEURS

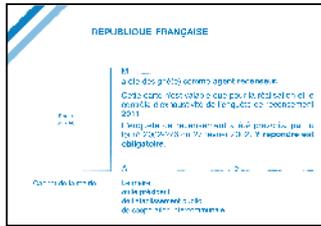


Hameau de Somme, rue du Richefort, Chaussée de César, route de Somme, Sentes de Somme, chemin des Criats, rue des Communaux, rue du

HOUPERT Dominique

Lavoir, rue des Ecoles, rue de

Vaubut, rue du Petit Bois, rue de la Taille, rue des Varennes.



Allée Chantaloup, lotissement Chantaloup, rue du Chemin Vert, av. du Champ de Foire, square du Chemin Vert, rue Fernand Baudry, rue de la Garenne, place Saint Jean, rue Marius Ameline, av. de la Belle Fontaine.



ARRESTIER Muriel



Sentes de Barmont, av. du Général de Gaulle, rue Jean Rostand, chemin de la Tour des Champs, allée du Rang des Noyers, rue du Taillant Droit, rue de Thinay, les Jardins de Barmont, route de la Dorotherie.

DELAPORTE PERTHUIS Frédérique

Rue Henri Boulard (de la RN 76 à la rue Camille Méraut), rue Camille Méraut (de la rue Henri Boulard à la rue Agnès Sorel), rue Jean Jaurès, rue Paul Langevin, rue Victor Planchon, rue Augustin Guignard, rue des Marches, rue du Puits aux Bœufs, rue Agnès Sorel, rue Emile Burieau.



LOISON Karine



Rue du Clos Saint Jean, place de Barmont, route de Montcorneau, route de Berry Bouy.

GRODET Cristelle

Rue Henri Boulard (de la rue Camille Méraut à la rue J. d'Arc), descente de l'Abreuvoir, rue Emile Zola, place de l'Hôtel de Ville, rue Charles VII, rue Jeanne d'Arc (de la rue Henri Boulard à la place du 14 Juillet), place du 14 Juillet, impasse de la Croix Blanche, place Raymond Vallois, place Charles Pillivuyt, rue Sophie Barrère, rue



ZARLOWSKI Dominique



Route de St Martin, av. Raoul Aladenize, route de Bourges.

EUDELINÉ Brigitte

Chemin rural dit de Montcorneau à Beauregard, lieudit Montcorneau, lieudit Beauregard, VC 4 de Mehun aux Gaillards, lieudit Les Gaillards,

lieudit Le Paradis, route de Marmagne (depuis la rue Raymond Brunet en direction de Marmagne), La Gueucherolle, La Marie, chemin des Vignes, chemin des Bercanes, la Sente de Marçay, chemin de la Perche (au delà de la Chaussée de César), chemin rural de Crécy à la Marie, la Marie, la Boutrolle, le Moulin de Crécy, place de Crécy, lieudit Crécy

Catherine Pateux, rue Pasteur, rue de la Gargouille, rue des Grands Moulins, place du Général Leclerc.

Bd. de la Liberté, rue Paul Besse, rue Ouche Boyer, rue Jean Charcot, rue du Four à Chaux, rue Paul Besse, rue Maurice Gorse, St Hippolyte, rue du Gué Marin, rue St Louis, chemin du Moulin à Foulon, rue Camille Méraut (de la rue Paul Besse à la rue Henri Boulard), quai du Canal (en direction de Foëcy à partir de la rue J. d'Arc).



RENAUDAT Marie-Dominique



Rue Gilbert Demay, place Edouard Servat, rue Roger Périnet, rue Marcel Fourré, rue Magloire Faiteau, lotissement des Aillis, chemin de la Belle Croix, rue des Terres Rouges, route du Paradis, Vignes de Couets.

BRAGUY Patricia

Rue Jeanne d'Arc (de la rue Henri Boulard à la place de la République non comprise), impasse du Ravelin, quai du Canal (de la rue J. d'Arc et en direction de Marmagne), Réussy, place de Bussy, av. de la Manufacture, rue André Brému (côté impair seulement de l'avenue Jean Vacher à la rue Raymond Brunet), rue Henri Barbusse.



BRADU DROUIN Catherine



Rue Jean Moulin, rue George Sand, rue Jules Verne, rue Alphonse Daudet, rue Voltaire, rue Victor Hugo, lotissement des Tilleuls, chemin du Mélerat.

ABELE DIETRICH Michelle

Rue du 11 Novembre, rue Raymond Brunet, rue des Moulins, rue André Brému (à l'intersection de la rue du 11 novembre, rue Raymond Brunet, chemin des Pétées, chemin des Terres Blanches, rue de Trécy-le-Haut, chemin de Trécy-le-Haut, chemin rural de Trécy le Haut.



MARTINOT Béatrice



Av. Jacques Cœur, rue Jean Mermoz, bd. Georges Clémenceau, rue Molière.

CAMBOULIVE Claude



Av. Jean Châtelet, route de Vouzeron, lieudit l'étang, rue Bernard Palissy.

LAMBERT Isabelle

Chemin de Vaubut, place de la République, av. Jean Vacher, place de la Gare, chemin des Acacias, av. Pierre Sépard, Chaussée de César, chemin rural du Four à Chaux (à partir de la Chaussée de César), chemin de la Perche (partie comprise entre le chemin Blanc et la Chaussée de César), chemin Blanc, rue Flandres Dunckerque, lotissement Sentes de Marçay, rue de Verdun, rue du Chailloux Brûlé, rue André Brému (côté pair de l'av. J. Vacher à la rue du 11 Novembre).



BEZIAU Sylvie



►► Des jeux pour enfants au "Rang des Noyers"

Le 2 octobre, M. le maire et ses adjoints ont inauguré en présence des familles du quartier la nouvelle aire de jeux pour enfants dans le lotissement du "Rang des Noyers".

Au cœur d'une surface de près de 2 hectares de verdure, les enfants de 6 à 12 ans peuvent profiter de différents éléments d'escalade et jeux à bascule.

Le coût de ces installations pour la commune s'élève à 19 825 euros.

►► L'hygiène bucco-dentaire "A Petits Pas"

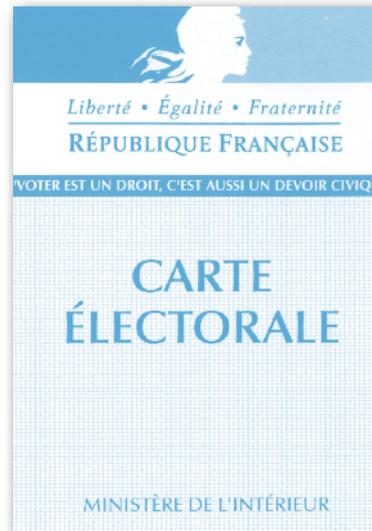
La structure "À petits pas" (crèche, halte-garderie, R.A.M.) a organisé, en partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, une animation sur l'hygiène bucco-dentaire. Catherine Brunaud, animatrice "éducation santé" de la CPAM, a proposé aux enfants de découvrir les dents et l'hygiène par de courtes animations ludiques, histoires lues et mimées, pratique de lavage de dents avec une énorme brosse à dents sur un moulage de dents tout aussi énorme... Les petits, d'abord intimidés, ont ensuite participé au jeu. Un temps de discussion avec les familles qui le souhaitaient a ensuite eu lieu.



►► Inscription sur les listes électorales

Les prochaines élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

Si vous avez déménagé ou si vous arrivez à Mehun-sur-Yèvre présentez-vous à la Mairie, muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité en cours de validité pour faire votre changement d'adresse ou faire procéder à votre inscription sur les listes électorales, au plus tard le 31 décembre 2010 pour que votre demande soit prise en compte pour pouvoir voter en 2011.



►► Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Depuis le mois juin 2010, la commune de Mehun-sur-Yèvre a installé des défibrillateurs cardiaques automatisés accessibles depuis la voie publique.

Même si leur fonctionnement est relativement simple, une formation à leur utilisation est utile afin de pouvoir réagir au plus vite dans des situations d'urgence.

C'est pourquoi la mairie a organisé le 16 octobre, une initiation gratuite animée par le SDIS et ouverte à tous.

Près d'une centaine de Mehunois ont pu s'entraîner au massage cardiaque et à la pose des électrodes de défibrillation.

Pour ceux qui n'auraient pas pu y assister, une vidéo de démonstration est disponible sur :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr (rubrique cadre de vie / sécurité).



» Les puits et forages doivent être déclarés en mairie

La loi impose la déclaration de tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine, puits ou forages à des fins d'usage domestique.

Sont ainsi concernés les « prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des propriétaires ou locataires des installations, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales ».



En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs. Les installations utilisées pour la seule fonction d'arrosage des jardins familiaux, rentrent bien dans la catégorie des « usages domestiques » et doivent donc être déclarées en mairie.

Les personnes concernées doivent donc se présenter à la mairie pour déclarer leurs puits ou forages. Un accusé de réception leur sera délivré.

Pour plus d'informations sur le régime juridique et les démarches à suivre, un site peut être consulté :

<http://www.forages-domestiques.gouv.fr>

» Les poubelles, ça se rentre !



Suite aux nombreuses réclamations reçues en mairie, il est rappelé que les conteneurs poubelles (bac gris et bac jaune), mis à votre disposition par le Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères, ne doivent pas rester sur la

voie publique. Chaque usager doit les sortir la veille au soir du jour de collecte et les rentrer sitôt après le passage

du camion. Les raisons sont multiples : éviter les accidents, ne pas gêner la circulation des piétons, notamment dans le centre ville où les trottoirs sont étroits, rendre un aspect plus agréable à la ville, ne pas tenter les éventuels auteurs de vol ou de vandalisme...

C'est tous ensemble et par des gestes quotidiens que nous rendrons plus efficace l'élimination des déchets et que nous participerons à créer une meilleure qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Pour toute question relative aux services de collecte et de traitement des déchets ménagers, veuillez vous adresser à l'ambassadeur du tri (02.48.57.12.42 ou 06.88.74.32.41 ou tri.ambassadeur.sictsdm@wanadoo.fr).

» Fermeture des services municipaux

La mairie vous informe de la fermeture de certains services municipaux pendant les fêtes de fin d'année :

- La mairie, le service emploi et le C.C.A.S. : le vendredi 24 décembre après-midi, le samedi 25 décembre, le vendredi 31 décembre après-midi (sauf service Election et Etat civil) et le samedi 1^{er} janvier.
- La bibliothèque Alain Fournier : du 23 décembre au 2 janvier.
- L'Office Municipal de Tourisme : du 22 décembre au 3 janvier.
- La crèche/halte-garderie : du 27 décembre au 2 janvier.
- La déchetterie : 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier.



►► De nouvelles places de stationnement handicapés



Dans un souci de rendre accessible les espaces publics aux personnes handicapées, la ville a entrepris de mettre aux nouvelles normes les bâtiments publics ainsi que la

voierie.

Récemment de nouvelles places de stationnement pour les handicapés ont été aménagées aux abords de la mairie et de l'Office Municipal de Tourisme.

Seules les personnes bénéficiaires d'un macaron G.I.G. ou G.I.C. sont autorisées à stationner sur ces places réservées.

►► Le centre socioculturel André Malraux flambant neuf et tout équipé



Le 14 octobre, M. le Maire a félicité l'équipe « bâtiment » des services techniques municipaux pour le travail de qualité réalisé au centre socioculturel André Malraux.

Parmi les nombreux travaux effectués : traitement acoustique des murs, du plafond et de la scène, nouvel écran motorisé en fond de scène, cloisons mobiles, rideau d'avant scène, portes agrandies, éclairage général et éclairage d'ambiance neufs, peinture claire, nouvelle sonorisation, réfection de la cuisine...

C'est donc une salle dotée de tout le confort moderne à laquelle les associations et les particuliers peuvent accéder pour leurs manifestations ou cérémonies.

Le montant total de ces travaux s'élève à 57 097 €

►► Travaux sur la RD2076

Des travaux de réfection de l'enrobé de la RD 2076 entre le giratoire de l'entrée de ville côté Bourges et la gendarmerie ont été réalisés à l'initiative du Département, gestionnaire de cette voie et ce bien que la municipalité ait sollicité la réfection de la rue Jeanne d'Arc, également route départementale, qui paraît pour beaucoup de Mehunois en bien plus mauvais état.

Dans le cadre de cette opération, la commune a été tenue à l'obligation de financer les marquages au sol ainsi que la remise à la cote des tampons de voirie.



►► Services techniques : départ à la retraite et changement de direction

M. Arnaud VERCIN remplace M. Jean-Bernard BOBIER à la direction des services techniques municipaux.

►► De nouveaux gendarmes à Mehun

Le 14 octobre, M. le maire et les conseillers municipaux ont accueilli officiellement les 5 nouveaux gendarmes venus renforcer les effectifs de la Communauté de Brigades de Mehun-sur-Yèvre.



►► Jumelage: le nouveau comité en visite à Murg



Depuis 1982, Jack MIMAULT préside le comité de jumelage Mehun/Murg.

Dernièrement il a laissé sa place de président à Philippe HUBERT qui, lors de la dernière assemblée générale a repris le flambeau en s'entourant d'un nouveau bureau afin de poursuivre le travail commencé 28 ans plus tôt.

Dans la foulée, le comité de jumelage ainsi qu'une délégation des membres du comité se sont rendus à Murg le 11 septembre dernier pour fêter le 750^e anniversaire de la naissance « officielle » de la ville.

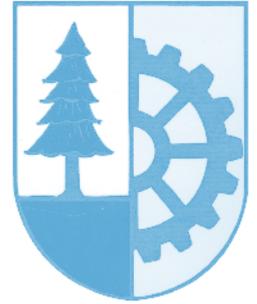
Ils ont été chaleureusement accueillis par Adrian SCHMIDLE, maire de Murg et Heinz-Jörg KÜSPERT, président du comité de jumelage local. Plusieurs projets

ont été évoqués et notamment le challenge prévu à Murg l'an prochain.

Le lendemain, la délégation a assisté à l'inauguration d'une exposition philatélique suivie d'une visite guidée du tout récent centre nautique. Le dimanche, la messe de commémoration du jubilé a été suivie d'un après midi médiéval avec orchestre, fanfares, vieux métiers etc.... A cette occasion la ville de Mehun a offert le cadeau de l'amitié à la ville de Murg : un grand vase gravé par Cédric TOURNEUR, artisan d'art mehunois.

Le comité de Murg a honoré Jack MIMAULT en lui remettant la médaille d'or de la ville de Murg.

Cette rencontre a conforté les relations entre les deux villes et permettra de concrétiser de nouveaux projets de rencontre.



►► Souvenir : Jean Mouillet

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Jean Mouillet, ancien Conseiller municipal de Mehun-sur-Yèvre.

A 83 ans, il nous a quitté, laissant derrière lui une vie bien remplie.

En 1965, lorsque Jean Manceau (ancien Maire de Mehun) s'est présenté aux élections municipales, il a aussitôt pensé à son ami de l'école primaire de Somme.

Très aimable, proche de la population, il savait écouter les Mehunois.

Pendant 30 ans, Jean Mouillet s'est attaché à dynamiser la ville et il suivait de près tous les grands chantiers.

A ses heures perdues, cet ancien ouvrier de métallurgie des établissements Reine à Foëcy, pratiquait la pêche, le jardinage, la cueillette des champignons et des châtaignes et le week-end, il suivait avec assiduité les matchs de football.



Félicitations aux lauréats du concours des villes et maisons fleuries 2010

Mention spéciale à M. Mourrafet 1^{er} prix départemental

Catégorie "Maisons avec jardin très fleuri et visible de la voie publique"

1^{er} : Jean-Claude Mourrafet 2^e : Claudine Main ; 3^e : Paulette Fromenteau ; 4^e : Michèle Massay ; 5^e : Claudette et Pierre Julien ; 6^e : Dominique Gimonet ; 7^e : Ernest Pongan.

Catégorie "maisons avec jardin fleuri dans un décor paysager très visible de la voie publique"

1^{ère} : Jacqueline Raffaitin ; 2^e : Alain et Evelyne Chiarlini
L'office de tourisme municipal est 4^e pour l'intérieur et 8^e pour l'extérieur.



Invitation

François PILLET
Maire de Mehun-sur-Yèvre
Sénateur du Cher

et le Conseil municipal

Recevront tous les Mehunois
pour une cérémonie des vœux

le 14 janvier 2011 à 19h,
au centre socioculturel André Malraux



Foire de la Saint-André

Le samedi 27 novembre, la municipalité a organisé pour la 582^e année la Foire de la Saint-André perpétuant ainsi une tradition du moyen-âge chère aux Mehunoises et Mehunois.

Toute la journée les visiteurs ont déambulé dans la rue Jeanne d'Arc, animée par la banda "Les Pouêtes", entre les quelques 80 stands où braderie et déballage ont fait la joie des dénicheurs de bonnes affaires.

Les plus jeunes ont profité de la fête foraine et des tours en calèche et ont découvert de nombreuses espèces de volailles fermières présentées par la Société Avicole du Cher.

Marchés Publics

La ville de Mehun sur Yèvre développe, conformément au code des marchés publics, la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Le but est de permettre à tous les prestataires concernés et intéressés de présenter une offre.

Les dossiers de consultation des entreprises sont désormais mis en ligne sur « achatpublic.com ». Il suffit d'ouvrir un compte gratuitement.

L'accès aux consultations lancées par la Ville est également possible sur le site de la ville : [www.ville-mehun-sur-yevre.fr/rubrique "marchés publics"](http://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/rubrique/marchés_publics).



NOUVEAUX COMMERCANTS



Crêperie "Le Blé Noir"

Ouverte du mardi au jeudi de 12h à 22h, le vendredi et le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 16h à 22h.

13 av. Jean Chatelet
Tél. : 02.48.50.20.32



Boulangerie Haelewyn Mehunois

Ouverte du lundi au dimanche de 6h30 à 13h et de 15h à 19h30 (fermée le mardi et dimanche après-midi)

156 rue Jeanne d'Arc
Tél. : 02.48.50.79.03



Top Shoes

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h (18h le samedi).

Tél. : 02.48.25.63.32

SANTÉ



Lucie VALOVIKOFF

nouvelle ostéopathe de Mehun, installée 2bis rue Henri Boulard
Tél. : 02.48.20.28.07



Cécile LAFON

nouvelle kinésithérapeute de Mehun, succédant à M. Alain Palatre, installée 4 rue Sophie Barrère.
Tél. : 02.48.57.33.19

LE BULLETIN MUNICIPAL OFFRE UNE TRIBUNE LIBRE À TOUS LES ÉLUS

" ENSEMBLE PARTAGEONS NOS PROGRÈS "

Chères Mehunoises,
Chers Mehunois,

De nombreuses associations ont leur siège social à Mehun sur Yèvre ou y exercent leurs activités dans des domaines variés comme : le sport, la culture, le social, la préservation du patrimoine, l'enseignement, les loisirs, les services à la personne, les anciens combattants ... etc. Elles constituent une des forces vives de la commune et contribuent à tisser des liens sociaux autour d'animations partagées qui permettent aux Mehunois de tous âges et de tous milieux de se rencontrer.

Les bénévoles qui les font vivre tiennent une place importante dans la vie de la commune et méritent toute notre attention.

C'est pourquoi, notre groupe a souhaité se placer encore plus à leur écoute en organisant une rencontre conviviale afin d'échanger et prendre en compte leurs attentes pour l'avenir.

Il s'agira avant tout d'une action de concertation à laquelle seront conviés tous les responsables des associations mehunoises.

Cette réunion sera l'occasion de rappeler la place des associations dans la vie locale, de renforcer le par-

tenariat avec la commune, de présenter les orientations de la municipalité en faveur des associations et de rappeler certaines règles communes pour le « bien vivre ensemble ».

La parole sera donnée aux personnes présentes qui pourront ainsi librement échanger avec les membres élus de notre groupe sur des problématiques qui les intéressent, faire part de leurs idées, émettre des suggestions.

Une majorité de Mehunois adhère à des associations et c'est au travers de celles-ci que chacun pourra être entendu et participer à la vie de notre cité.

François PILLET, Alain COQUILLAT, Annie VAN DE WALLE, Armand KOSZEK, Elisabeth MATHIEU, Jean-Louis SALAK, Elvire CLEMENT, Jean-Baptiste COURTOIS, Gérard BOURLOT, Annie HOUARD, Michèle ANDRZEJEWSKI, Joël DAGOT, Patrick GRACZYK, Michel GIRARD, Maryse MARGUERITAT, Dominique PARTHENAY, Martine PATIN, Domingos RIBEIRO TEIXEIRA, Viviane MINOIS, Yannick DEMEAUTIS, Sophie JAULIN, Virginie BRUNET, Arnaud CHERRIER, Ophélie GAUTIER vous souhaitent de très heureuses fêtes de fin d'année.

" CHANGEONS MEHUN ENSEMBLE "

« Touche pas à ma retraite, touche à celle des autres », c'est ce qui ressort de l'épisode qui a mobilisé en vain tant de gens à travers le pays. Nos représentants nationaux y sont allés à minima en ce qui les concerne mais se sont occupés des autres.

La crise est bien réelle et quotidienne, tant financière que morale. Opulence pour un petit nombre (les banques ont remboursé l'Etat plus rapidement que prévu pour qu'on ne se mêle pas de leurs affaires), et fermeture d'usine pour un grand nombre. Vous aurez remarqué que cette année 2010 se traduit pour vous par des augmentations conséquentes: plus de 10% pour la facture de gaz, plus de 9% pour celle d'électricité mais vos salaires ou pensions n'ont augmenté en moyenne que de 0,9 %. Toutes ces majorations élevées mettent en grande difficulté beaucoup trop de familles. Malheureusement, de plus en plus nombreuses doivent faire appel aux services d'aides sociales car leurs ressources ne suffisent plus à payer les factures et les loyers.

Pour compléter tout ceci la fiscalité locale y va de sa « petite touche ». Vous venez de recevoir vos feuilles d'imposition... qu'en pensez-vous ? On nous avait dit que les impôts locaux n'augmenteraient pas. C'est vrai que les pourcentages ne bougent pas mais c'est la base de calcul qui a été majorée. Pour la

taxe foncière c'est la surprise : la part de la Communauté de Communes augmente de 9%, celle des ordures ménagères de 13,5%. Gageons que son Président, qui est aussi Maire adjoint, nous fournira les explications qui s'imposent dans le rapport annuel. L'augmentation conséquente pour les ordures serait-elle due au fait que vous jetez de plus en plus, ou a un problème de gestion dans ce secteur ? Les résultats de la déchetterie pour 2008 n'ont pas été pérennisés!

Le transfert de charges nationales vers les Collectivités Territoriales (mais sans les crédits d'accompagnement) et l'abandon de la taxe professionnelle vont peser lourd dans les budgets des communes pour les années à venir et par voie de conséquence dans vos budgets déjà bien écornés. Il faudra revoir à la hausse l'enveloppe du CCAS. Avant il y avait quelques mois difficiles dans l'année pour un petit nombre. Maintenant tous les mois sont difficiles pour un plus grand nombre et ce nombre est sans cesse croissant. Néanmoins 89% des dirigeants des banques françaises et leurs traders vont se partager des bonus tels que c'en est indécent. Ils occuperont ainsi le premier rang mondial. C'est bien l'argent qui gouverne mais vous vous en étiez déjà aperçu !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes à tous.

Les élus de l'opposition.



LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN FOURNIER VOUS PROPOSE QUELQUES-UNS DES DERNIERS TITRES ACHETÉS :

- Carla, une vie secrète, de Beoma Labouri
- Une affaire conjugale, d'Aliette Abecassis
- La carte et le territoire, de Michel Houellebecq
- L'enquête, de Philippe Claudel
- Une forme de vie, d'Amélie Nothomb
- La chute des géants (le siècle), de Hanan El-Cheikh
- Le temps du pardon, de Donna Miller
- L'entreprise des Indes, de Erik Orsenna
- La revanche des Spellman, de Lisa Lutz
- Les veuves d'Eastwick, de John Updike



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE Une suggestion ? Une idée ? Faites-le savoir.

Nom, Adresse :

Commentaires :



Agenda

Invitation

François PILLET

Maire de Mehun-sur-Yèvre
Sénateur du Cher

et le
Conseil municipal

Recevront tous les
Mehunois pour une
cérémonie des voeux

Le 14 janvier 2011 à 19h,
au centre socioculturel
André Malraux

15 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Organisé par le Rayon de Soleil
14h30-18h, E.H.P.A.D.

15 DÉCEMBRE

SPECTACLE DE NOËL :

MARTIN LE MAGICIEN ET CLOCHETTE LE CLOWN

Organisé par la bibliothèque Alain Fournier
Entrée gratuite et ouverte à tous
14h30, centre socioculturel André Malraux.

17 DÉCEMBRE

COLLECTE DE SANG ET DE PLASMA

Organisée par l'Amicale du don du sang
7h30-11h30, place du 14 juillet

19 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Organisé par le Comité des Fêtes
9h-20h30, centre socioculturel André Malraux

26 DÉCEMBRE

RIFLES

Organisées par l'Accordéon Club
15h, centre socioculturel André Malraux

31 DÉCEMBRE

REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

Organisé par la FNACA
20h, centre socioculturel André Malraux

A la Bonne Heure !

Alors que la fleur de patience recouvre déjà les toits de notre cité, on peut dire que l'hiver est arrivé de bonne heure... Depuis longtemps déjà, la neige est le symbole de l'hiver ; c'est le repos des hommes et de la nature et les manuscrits du Moyen Âge montrent volontiers des images de paysages, réels ou imaginaires, enneigés. L'une des plus connues, qui représente le mois de février, est extraite d'un livre appelé les Très Riches Heures du duc de Berry. Les Heures sont généralement d'un usage privé, ce n'est pas une bible, c'est un livre qui égrène les prières des différents offices au fil des jours, des mois, de l'année, d'où la présence d'un calendrier, souvent illustré. Le quotidien et les travaux étaient rythmés par les heures sonnées au clocher des églises et des abbayes. Il faut imaginer que la campagne s'animait en permanence du tintement des cloches (des coqs aussi !) et que la population d'alors vivait suivant les heures ecclésiastiques... Le duc Jean de Berry, celui-là même qui commanda les Très Riches Heures, voulant asseoir son pouvoir ducal et laïc, modifia ces habitudes. Il dota les principales villes de ses provinces de Berry, d'Auvergne et du Poitou d'horloges souvent logées dans des beffrois à la manière du Nord... Ainsi peut-on encore admirer ceux de Riom, de Moulins ou de Billom et, bien sûr, celui de Mehun. Aucun texte ne prouve formellement que



ce soit ce prince qui installa l'horloge dans la charpenterie de la plus belle porte de la cité ; toutefois, la cloche qui sonne toujours aujourd'hui a été fondue en 1399, pleine époque d'évolution de notre ville, de construction du château princier et de l'installation définitive des échevins... Avec Jean de Berry, messes et grands événements de Pâques ou de Noël s'appelaient du clocher, le rythme du travail et des jours s'égrènaient depuis le beffroi et l'on sait que, sauf autorisation spéciale, le travail de nuit était interdit. À l'heure de Noël, il est bien de se rappeler que notre cité a participé à ce grand mouvement de mise en place et a profité très tôt de cette innovation quotidienne.

Quand le temps est gris, écoutez bien la cloche, car il risque de faire "tard de bonne heure !"



Illuminations de Noël : des lumières plein les yeux

Au moment des fêtes de Noël, Mehun se pare d'éclairages festifs. Cette année encore, les illuminations sont améliorées. 20 guirlandes en façade de la mairie ont été changées tout comme 31 guirlandes de rues afin d'avoir un éclairage "LED" (à économie d'énergie). La nouveauté se situe devant le Pôle d'Enseignements Artistiques avec 4 sapins et 20 mètres de guirlandes.

La ville poursuit son programme de remplacement des anciens décors et d'installation de nouveaux pour une ville agréable et attractive au moment des fêtes de Noël et du Nouvel An.